

# Ensemble Scolaire SAINT-ETIENNE

## Tarifs Année 2023/2024

Contribution des Familles :	
Collège	747 €
Lycée Général	774 €
2° Option CCD	827 €
1° et Terminale STD2A	965 €

Si interne : Pension à ajouter	
Pension 2023/2024	3 121 €
Sur présentation d'un certificat médical, une déduction sur l'internat, ne sera appliquée qu'après une absence de 2 semaines.	
L'internat comprend les repas, le petit déjeuner, l'hébergement, les études.	

Le REPAS du midi (sauf pour les internes) = 1 seul tarif pour plusieurs choix !	
Repas pris au self (pour tous)	5,50 €
Repas pris à l'Open Café (lycéens, étudiants) :	5,50 €
<b>Rappel du règlement du self :</b>	
Tout élève doit avoir son badge lors de son passage au self.	
Le compte-self de l'élève doit être alimenté d'au moins la valeur d'un repas : par chèque, virement, par espèces (un reçu sera délivré) ou par carte bleue sur le site Ecole Directe (onglet : restauration)	

AUTRES FRAIS ANNUELS :		
<b>Tarif Assurances Mutuelle SAINT-CHRISTOPHE</b>	Assurance scolaire et extra-scolaire : Mutuelle Saint-Christophe pour les élèves désirant prendre l'assurance de l'Etablissement <b>et</b> pour les familles qui n'auront pas fourni l'attestation de leur assureur <b>avant le 20/09/2023</b>	<b>11,50 €</b>
<b>Cotisation Facultative : (par famille)</b>	<b>A.P.E.L:</b> Cotisation des familles à l'Association des Parents d'Elèves pour l'année 2023/2024	<b>26,00 €</b>

ETUDE du soir (facultatif) :	
<b>Etude du soir</b> 3€ par soir si exceptionnel	<b>30 € par mois</b>

## REGLEMENTS :

La facture annuelle est à régler soit :

- par chèque (à l'ordre de : OGEC SAINT ETIENNE) ou par espèces (reçu délivré)  
(si paiements fractionnés, veillez à ce qu'ils soient réguliers)
- par carte bleue via ECOLE DIRECTE (valable aussi pour le self ongles restauration)
- par virement bancaire échelonné sur les 10 mois de l'année scolaire  
(RIB de l'Etablissement à demander)
- par 9 prélèvements automatiques mensuels de Novembre 2023 à Juillet 2024.  
Si c'est la 1ère fois que vous optez pour le prélèvement, un mandat est à signer et un rib  
signé est à fournir simultanément.

**Le solde de l'année 2023/2024 doit être réglé le 30/06/2024 dernier délai.**

## REGLES DE REDUCTION sur la contribution des familles :

**UNIQUEMENT** pour les cas ci-dessous :

Frères et sœurs scolarisés dans l'Ensemble Scolaire SAINT-ETIENNE (Cahors)

Frères et sœurs scolarisés dans les Etablissements suivants (Réseau "Quercy Blanc et Vallées")

Ecole SAINT- GABRIEL (Cahors)  
Ecole et collège SAINTE-THERESE (Lalbenque)  
Ecole SAINT-JOSEPH (Puy l'Evêque)

**Une réduction** est accordée sur la contribution des familles ayant plusieurs enfants dans ces établissements.

Dans ce dernier cas, la réduction sera appliquée sur **présentation d'un certificat de scolarité de l'année 2023/2024** émanant de l'école privée concernée.

**Taux de réduction appliqués :**

10 % pour 2 enfants - 25 % pour 3 enfants - 30 % pour 4 enfants -

## A l'inscription ou à la réinscription : 1 seul versement obligatoire !

	<u>Si : Externe / DP (scolarité)</u> montant dont arrhes	<u>Si : Interne (scolarité+pension)</u> montant dont arrhes
Collège	180 € (dont arrhes 100 €)	Pas d'internat en Collège
Lycée	220 € (dont arrhes 110 €)	620 € (dont arrhes 310 €)
2° CCD	220 € (dont arrhes 120 €)	620 € (dont arrhes 320 €)
1°+Term STD2A	270 € (dont arrhes 150 €)	670 € (dont arrhes 350 €)

**Ces versements peuvent être effectués par :** \* virement /BP FR76 1780 7008 2400 5193 0345 073  
Bic : CCBPFRPPTLS

\* chèque à l'ordre de l'OGEC Saint-Etienne  
\* espèces un reçu sera délivré

*si réinscription vous pouvez régler par carte bleue sur Ecole directe.*

Ces montants seront déduits de la facture annuelle émise fin Septembre.

**En cas d'annulation, la partie "arrhes" ne sera pas restituée.**